



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de déplacement

Question écrite n° 15124

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des conseillers pédagogiques qui, dans le cadre des missions qui leur incombent, sont conduits à assurer des tâches de plus en plus variées au titre desquelles ils perçoivent des indemnités de déplacement et de tournée dont le montant est en régression depuis plusieurs années alors que les frais inhérents à l'exercice de leur profession sont en constante augmentation. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures propres à remédier à cette situation préjudiciable au bon fonctionnement du service public de l'éducation.

Texte de la réponse

Inscrites sur un chapitre à crédits limitatifs, les dépenses de déplacement ne peuvent dépasser les possibilités ouvertes sur le chapitre et la ligne correspondants. Ainsi, une annulation de crédits budgétaires intervenue en fin de gestion 1996, et en 1997 (8,5 %), n'a pas permis de couvrir en totalité la dotation initiale des services académiques. La loi de finances 1998 a, malgré les contraintes économiques, préservé ces crédits qui ont été maintenus à leur niveau initial de l'exercice 1997. Toutefois, la détermination des enveloppes de crédits affectées aux différentes catégories de personnels itinérants est fixée par l'autorité compétente en tenant compte des priorités arrêtées au plan local. Si le système d'une enveloppe globalisée, qui répond à une gestion modernisée responsabilisant les autorités locales, ne peut être remis en cause, la transparence des choix de répartition, tant au niveau national qu'au niveau local, est développée par la mise en place progressive de critères arrêtés en concertation avec les personnels concernés. La diffusion d'études comparatives conduites par les services centraux est un des éléments permettant de favoriser les évolutions souhaitées.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15124

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2940

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4593